

## « Il n'y a pas de paix sans justice, et il n'y a pas de justice sans pardon » Comprendre le kérygme de l'Eglise

Par le Prof Efoé-Julien Pénoukou

### **Introduction à la problématique**

Il m'a été demandé d'entrer dans l'intelligence du kérygme de l'Eglise sur le rapport entre **justice, paix, pardon** ; et cela à partir du Message de Jean-Paul II pour la 35<sup>ème</sup> Journée mondiale de la Paix, le 1<sup>er</sup> janvier 2002 ; un Message écrit peu de temps après les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ; mais une idée que le Saint-Père avait avancée déjà en novembre 1980 dans sa lettre encyclique *Dives in misericordia* sur « La miséricorde divine », et qu'il reprend à la Journée de prière pour la Paix à Assise le 24 janvier 2002.<sup>1</sup>

L'approche proposée ici, à savoir « comprendre le kérygme de l'Eglise », renvoie d'emblée au *fondement normatif* de la pensée de l'Eglise sur *le rapport entre justice et paix* comme valeurs constitutives de toute communauté humaine ; le *pardon* en étant un corollaire constituant, comme par exemple la réconciliation, la solidarité, la joie (cf Rm 14, 17), etc.

On l'entrevoit, notre exposé n'a point pour tâche de faire une collecte des propos de la hiérarchie ecclésiastique sur le sujet, mais d'en investir les sources fondatrices, pour le cerner dans ses dimensions de sens originelles et le recevoir dans une perspective d'interprétation et d'application contextuelles.

Nous savons que ce qui fonde le kérygme de l'Eglise, et en l'occurrence fait de sa doctrine sociale, non pas un simple discours social, mais un enseignement touchant sa foi, c'est la Parole de Dieu. Le concile Vatican II rappelle que cette Parole rassemble en Eglise, donnant naissance et croissance à la communauté des chrétiens<sup>2</sup>. En d'autres termes, dans la Sainte Ecriture, expression de la Parole inspirée par l'Esprit divin, l'Eglise recueille la vérité qui la constitue et reconnaît la légitimité et la mesure de sa propre foi<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean-Paul II, Lettre encyclique *Dives in misericordia* sur « La miséricorde divine » du 30 novembre 1980, n°14 ; - Message pour la Journée mondiale de la Paix : « *Il n'y a pas de paix sans justice, il n'y a pas de justice sans pardon* », Doc Cath n° 2261 du 6 janvier 2002, pp 4-8 ; -Discours du Pape lors de la Journée de prière pour la Paix à Assise : « *Les religions au service de la paix* », Doc Cath n°2264 du 1er février 2002, pp 167-170. – Message de Janvier 1997 pour la Journée mondiale de la Paix : « *Offre le pardon, reçois la paix* ».

<sup>2</sup> Constitution dogmatique « *Dei Verbum* » sur la Révélation divine, n° 17, 21, etc ; Décret « *Presbyterorum ordinis* » sur le Ministère et la vie des prêtres, n°4..

<sup>3</sup> Cf Constitution dogmatique « *Dei Verbum* » sur la Révélation divine, n°9, 24.

On comprend que la doctrine sociale de l'Eglise prenne racine et source dans la Sainte Ecriture, dont le Magistère a le ministère ordonné d'interprétation authentique. C'est par conséquent le lieu d'émergence et le critère d'intelligence de notre thématique.

De ce point de vue biblique précisément, et déjà au VIII<sup>o</sup>s av J.C., **le prophète Isaïe**, face aux conflits récurrents entre Israël et Juda, prédit l'avènement, sous l'inspiration de l'Esprit, d'un royaume où le Roi aura pour ceinture la justice ; un Prince-de-paix qui fera habiter le loup et l'agneau, la panthère avec le chevreau, etc. Bref, un royaume, précise le prophète, où « *le fruit de la justice sera la paix* » (Is 9,5-6 ; 11, 1-3 ; 32, 1-5.15-20) ; le psalmiste dirait où « *justice et paix s'embrassent* » (Ps 84, 11b). L'Apôtre Paul s'en souviendra, lorsqu'il écrira aux Romains que « *le royaume de Dieu est justice, paix et joie dans l'Esprit* » (Rm 14, 17).

La justice et la paix apparaissent d'emblée ici en corrélation, comme avènement du royaume de Dieu dans l'Esprit, opposé aux rapports conflictuels, ouvert plutôt à une joyeuse convivialité entre le loup et l'agneau. Justice et paix sont donc d'origine divine, offerte en idéal de vie à l'homme et à la communauté humaine.

Cette observation, même primaire suggère les points d'articulation suivants :

- 1° *De la justice en Dieu à la justice de Dieu, source de paix et de pardon*
- 2° *Justice, paix, pardon, qualités d'être homme*
- 3° *Justice, paix et pardon en société*

## **I. De la justice en Dieu à la justice de Dieu, source de paix et de pardon**

La notion de **justice** a connu à travers l'histoire des pensées et des praxis une évolution de sens fort variée. Aujourd'hui encore, on est frappé par la polysémie du terme et il n'est pas sûr que l'on dise toujours la même chose sous le même mot.

*La dimension sacrée de la justice* est cependant demeurée une constante, propre à toute religion et même à plus d'une culture. Déjà, dans l'antiquité grecque, le poète **Hésiode** l'attribue à une figure mythique, la vierge « **Dikè** » (*Justice*), fille de Zeus, pour la qualifier *de norme divine, immanente et inhérente au monde*<sup>4</sup>. Perçue et vécue d'abord comme une manifestation ou une action de Dieu vis-à-vis des hommes (justice de Dieu), elle sera conçue comme un attribut divin, *une propriété de l'essence divine* (justice en Dieu). En effet, *Dieu ne révèle de lui-même que ce qu'il est d'abord en lui-même*.

Pour *la foi juive*, le droit relève de Dieu (cf Dt , 17 ; Ex 18, 15-18). Car **la justice est d'abord une qualité d'être**, conforme à la perfection d'être ; une perfection propre à la nature de Dieu, l'Être absolu.

---

<sup>4</sup> Hésiode , « *Les travaux et les jours* », 256ss

Il s'agit, écrit St Anselme, d'un attribut qui appartient à l'essence de la nature suprême de Dieu, *summa natura*<sup>5</sup>. Dieu est la justesse parfaite de l'être, en totale adéquation harmonieuse avec soi : « *Je suis qui je suis* », disait Yahvé à Moïse (Ex 3, 14) ; ce que reprend le visionnaire de Patmos : « *Tu es juste, toi qui es, qui étais* » (Ap 16, 5).

**La justice en Dieu, c'est sa perfection d'être ce qu'il est.** « *Père juste* », disait Jésus (Jn 17, 25), qui recommandait à ses disciples : « *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* » (Mt 5, 48).

*La justice en Dieu* est celle d'une communauté de personnes divines, en *parfaite relation intra-trinitaire de communion dans la différence et non dans l'inégalité* ; chaque personne divine partageant dans son altérité l'identité unique de nature. Il s'agit d'une relation d'amour égal, total, infini. Les rapports interpersonnels et communautaires de justice et de paix trouvent ici leur fondement. **Le vrai nom de la justice en Dieu, c'est l'amour manifesté en Christ aux hommes, comme justice de Dieu, principe de paix, de miséricorde et de pardon.**

Cette **justice de Dieu** traverse tout **l'Ancien Testament** sous le double aspect d'*actes de libération et de salut*, conformément aux promesses, à l'Alliance, aux annonces prophétiques (Is 41, 2.10 ; 45, 13.19ss), et d'un *juste jugement distributif*, donnant cependant au pauvre son droit (Jr 9, 23...), accordant le pardon au pécheur (Dt 10, 17 ; 2Ch 19, 7 ; Jb 34, 19 ; Is 5, 16 ; 10, 22s ; Am 5, 24) : « *le Dieu juste est le Dieu clément* », observe le psalmiste (Ps 116, 5s ; 129, 3s). Cette justice divine, plus soucieuse de sauver que de châtier, vise ainsi à instaurer la paix dans les cœurs et entre les hommes. N'est-ce pas, comme le rappelle Ezéchiel après Isaïe, « *une alliance de paix* » que le Dieu de justice a conclue avec Israël ? (Ez 37, 26 ; cf 34, 25 ; Is 54, 10 ; Nb 25, 12).

Certes, **le Nouveau Testament** ne fait pas grand cas de la justice judiciaire de Dieu, si ce n'est du point de vue eschatologique et pour insister sur la rigueur du jugement dernier (Mt 12, 36s.41s) ; et **Paul** parle du juste jugement de Dieu qui rendra à chacun selon ses œuvres (2Th 1, 5s ; Rm 2, 5 ; Ga 6, 7ss ; Ac 17, 31). Mais l'Apôtre affirme davantage combien Dieu manifeste sa justice dans la personne du Christ à travers l'Évangile, en communiquant la foi et en accordant le salut (Rm 1, 16s ; 3, 21s). On comprend que **St Augustin** écrive plus tard dans sa *Cité de Dieu* qu'il ne peut même pas y avoir de véritable idée de la justice en dehors de la révélation de Dieu en Christ (XIX, 21, 23)<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> St Anselme *Monologion*, 16

<sup>6</sup> **St Thomas** affirmera le contraire, en avançant qu'il peut exister une vraie justice même chez les non-chrétiens ; les chrétiens sont par conséquent obligés par la justice naturelle de respecter les droits légitimes de ceux qui ne le sont pas (*Ila Ilae*, q. 10, a. 12).

Le Christ dévoile la justice de Dieu en apportant sur terre la paix aux bien-aimés de son Père (Lc 2, 14). « *Le Christ est notre paix* », écrira St Paul (Ep 2, 14a). Par son enseignement répété sur le **pardon illimité** (Mt 18, 22 ; Lc 17, 3-4), l'amour des ennemis (Mt 5, 43-44 ; Lc 6, 27-28.35), par son attention préférentielle aux pauvres, ses multiples miracles de délivrance, de guérison du cœur et du corps, Jésus s'est intensément et efficacement engagé pour la cause de la justice et de la paix. Il a vécu, parlé, agi et est mort comme *l'artisan exemplaire de la paix, parce que agent de la justice de Dieu* (Mt 5, 10-11).

Résumons-nous en dégagant les observations suivantes :

1° Dieu, l'Être de perfection absolue, est celui en qui tout est parfaitement juste. *Sa justice relève de sa qualité d'être parfait.*

2° La perfection d'Être de Dieu est vie d'amour entre les trois personnes divines. *Sa justice relève de sa qualité d'être unité et unicité en trois personnes, c'est-à-dire communion d'amour parfaite dans la différence.*

3° Cet amour intra-trinitaire se manifeste en Jésus-Christ, venu aimer jusqu'au bout. *Le Christ personnalise la justice de Dieu, en réhabilitant l'homme atteint dans sa qualité d'être originelle, lui accordant le pardon* (Jn 1, 29 ; 20, 23 ; Mt 9, 2), lui recommandant l'amour radical, pour l'établir dans *une paix que le monde ne peut donner* (Jn 14, 27).

Voilà la source fondatrice de la pensée de l'Eglise sur la justice et la paix, et tout autre corollaire comme *le pardon*, qui a, affirme Jean-Paul II, « *une racine et une mesure divines* »<sup>7</sup>. Quelles en sont les implications et les exigences ?

## II. Justice, paix, pardon, qualités d'être homme.

La justice en Dieu et la justice de Dieu, telles que nous venons de les observer comme sources de paix et de pardon, entraînent *qu'il n'y a de justice de l'homme que dans la justesse de son être, c'est-à-dire dans un rapport de conformité entre sa raison d'être et ses raisons de vivre.*

Or, l'homme reçoit de Dieu et son être et le sens de son existence. C'est dire qu'il ne saurait parvenir à sa qualité d'être, vivre en **paix**, que dans la mesure où il reste constamment ouvert à son divin Créateur. Voilà pourquoi **St Augustin** a écrit qu'il ne peut y avoir de (vraie)justice si on ne reconnaît pas le vrai Dieu et si toute la vie ne s'ordonne pas en fonction de lui<sup>8</sup>. Mais l'homme est limité et fragile ; il ne peut assumer une telle relation de manière toujours adéquate ; il a besoin de la miséricorde, du secours et du soutien de son Dieu ; il a besoin de son **pardon** ; c'est-à-dire, précise **St Augustin**, de cette justice que Dieu donne à l'homme, afin qu'il soit juste grâce à Dieu<sup>9</sup>. L'homme a besoin de l'amour de Dieu, pour devenir et demeurer juste.

<sup>7</sup> Message de Janvier 2002 pour la Journée mondiale de la Paix, op. cit. p. 6, n° 8

<sup>8</sup> St Augustin, « *La cité de Dieu* », XIX, 21, 23

<sup>9</sup> St Augustin, « *Homélie sur l'Evangile de Jean*, 26. Cf aussi concile de Trente, session 6, chap. 7

Le concile Vatican II rappelle à ce propos que Dieu avait établi l'homme dans un état de justice, d'amitié avec lui et d'harmonie avec l'univers créé. Mais, précise le concile, l'homme a brisé l'ordre initial, par son refus de reconnaître Dieu comme son principe et par son désir de parvenir à sa propre fin hors de Dieu. Retourné contre Dieu et divisé en lui-même, l'homme a ainsi rompu toute harmonie par rapport à soi, par rapport aux autres hommes et par rapport à toute la création<sup>10</sup>. Il s'est auto-installé dans un état de non justesse de son être, de fermeture à la source de son être et de tourment personnel.

Toutes ses considérations indiquent combien l'exigence de justice individuelle ou personnelle, pour une vie de paix et par le moyen du pardon, loin d'être un épiphénomène idéologique, plonge plutôt ses racines dans la nature même de l'homme et structure l'ensemble de ses relations interpersonnelles. **Aristote** qualifiait la justice de la plus puissante (*kratistè*) des vertus et y voyait l'application de toutes les vertus<sup>11</sup>.

La justice personnelle a d'abord trait à la dignité de l'homme, fondée sur sa ressemblance à Dieu. A peine, dit le psalmiste, Dieu fit-il l'homme moindre qu'un dieu, le couronnant de gloire et de splendeur (Ps 8, 5-7). D'où les implications suivantes :

**1° La première exigence de justice** vis-à-vis de l'homme, c'est de **reconnaître** que sa valeur, dont on parle tant de respecter les droits, appartient **fondamentalement à son origine et à sa destinée divines**. *Ce qui donne du prix à l'homme, contenu à sa dignité et sens à sa liberté, c'est la grandeur infinie de son Créateur.* Voilà pourquoi, affirme Jean-Paul II, chaque fois qu'on viole la dignité de l'homme, on outrage Dieu dont il est l'image<sup>12</sup>.

Il s'ensuit qu'aucune forme de justice distributive, commutative, légale ou sociale, ne saurait rejoindre les aspirations profondes de l'homme et favoriser la justesse de son être, si elle ne s'appuie sur le mystère divin de l'homme, en prenant en compte les normes naturelles de son identité propre. L'homme passe l'homme. Il est une histoire sacrée. Dès lors, sa vie ne lui appartient pas et il ne peut en disposer à son gré, au risque de la perturber et de porter gravement atteinte à la paix de son être.

**2° La justice de l'homme**, c'est aussi le fait **qu'il est donné à chaque homme de quoi devenir homme** ; il appartient à la nature de l'homme d'assumer son propre développement. **St Thomas** affirme que Dieu donne à chacun ce qui lui convient en vertu de sa nature, ajoutant même que *tout est donné avec surabondance, « plus que ne l'exige la proportion des choses »*<sup>13</sup>.

Conséquence : il n'existe point d'homme ontologiquement infra-humain ni de race génétiquement inférieure.

---

<sup>10</sup> Constitution pastorale « *Gaudium et spes* » sur *L'Eglise dans le monde de ce temps*, n° 13, §§ 1 et 2

<sup>11</sup> Aristote *Ethique à Nicomaque*, livre V. Pour **Théogonis**, la justice renferme en soi toute vertu

<sup>12</sup> Message de Janvier 2002 pour la Journée mondiale de la Paix, op. cit. p. 6, § 6.

<sup>13</sup> St Thomas, *Somme théologique*, Ia q. 21, a.4

Le concile Vatican II déclare en ce sens : « *Tous les hommes, doués d'une âme raisonnable et créés à l'image de Dieu, ont même nature et même origine ; tous, rachetés par le Christ, jouissent d'une même vocation et d'une même destinée divine. On doit donc, et toujours davantage, reconnaître leur égalité fondamentale* »<sup>14</sup>

Par ailleurs, l'histoire de l'humanité et l'évolution des peuples tout comme les recherches scientifiques donnent tort à cette discrimination désormais ridicule . Aussi un **Franz BOAS**, célèbre anthropologue américain d'origine allemande, observe-t-il que « *l'apparente stabilité des types primitifs de culture provient de notre manque de perspective historique... Une recherche minutieuse montre que les paramètres que l'on croit absolument stables sont en fait constamment en changement* »<sup>15</sup>. Ainsi, sur les plans d'ordre théologique, scientifique, anthropologique, ce serait une grave injustice faite à la nature humaine, non seulement de traiter un homme de sous-homme, mais encore et surtout de se considérer soi-même comme tel et de ne point valoriser, rentabiliser les dons innés du Créateur. A ce niveau, l'Africain a besoin de pardonner comme d'être pardonné.

**3° La justice de l'homme** consiste encore à **être ce que Dieu veut qu'il soit, à son image et à sa ressemblance, un homme de bien, d'amour et de paix** ; la véritable paix étant, selon Isaïe, « *œuvre de justice* » (Is 32, 17). Ainsi, il est recommandé d' « *observer le droit et de pratiquer en tout temps la justice* » (Ps 106, 3 ; cf Is 64, 4 ; Ez 18, 19), de faire largesse en donnant aux pauvres (Ps 119, 9 ; Si 3, 30), d'aimer ses ennemis (Mt 5, 44 ; Lc 6, 27-28), de pardonner et indéfiniment (Sir 28, 2 ; Mt 18, 21) ; bref, de vivre une justice au-delà de la justice légale des pharisiens (Mt 5, 20) ; car, commente Jean-Paul II, pareille « *justice ne suffit pas à elle seule ; elle peut même conduire à sa propre ruine et à sa propre négation, si on ne permet pas à cette force plus profonde qu'est l'amour de façonner la vie humaine dans ses diverses dimensions* »<sup>16</sup>. On comprend l'exhortation de **St Paul** à Timothée : « *Recherche la justice, la foi, la charité, la paix ...* » (2 Tm 2, 22).

Il apparaît que **la pratique de la justice ouverte à un amour aux dimensions de paix et de pardon, loin d'être contre-nature, rend plutôt l'homme davantage conforme à l'image du Dieu amour, l'enracine plus profondément dans sa raison d'être et lui donne d'investir au service des autres ce qu'il a reçu gratuitement. Telle est la voie royale de la qualité d'être qui fera de l'homme un être de qualité.**

---

<sup>14</sup> Constitution pastorale *Gaudium et spes* sur « L'Eglise dans le monde de ce temps », n° 29 § 1

<sup>15</sup> F. BOAS, *The occurrence of similar inventions in areas widely apart*, Science n° 9 1887; cité par Sandrine TEIXIDO, "Franz BOAS (1858-1942), le père de l'anthropologie culturelle", Sciences Humaines , n° 138, mai 2003, p.45.

<sup>16</sup> Jean-Paul II, Lettre encyclique « *Dives in misericordia* » sur La miséricorde divine, n° 12, 3.

### III. Justice, paix et pardon en société

Depuis des millénaires, peuples et philosophes, nations et religions, ne cessent de penser, de chercher, de recommander **la justice et la paix**. « *Justice et paix s'embrassent* », s'exclamait le psalmiste (Ps 84, 11b).

Pourquoi une telle quête ou attente de l'humanité entière de tous les temps ? Parce qu'elle relève du désir le plus profond de tout homme et de toute société ; mais aussi et paradoxalement, parce que, nulle part, justice et paix n'ont jamais encore été les vertus les mieux vécues.

Autant dire que l'effort devra se poursuivre, pour cerner toujours mieux les fondements, les enjeux et les exigences pratiques de ces valeurs essentielles que représentent la justice et la paix, pour un meilleur devenir de l'humanité.

Le Pape Jean-Paul II propose pour sa part, et à juste titre dans le contexte actuel, la force d'amour qu'est le pardon, comme chemin privilégié de justice et de paix ; ou encore, et il le précise lui-même dans l'esprit de son Message pour la paix, la justice et le pardon, comme bases et dimensions de la paix. Car, affirme-t-il, « *il n'y a pas de paix sans justice, il n'y a pas de justice sans pardon* »<sup>17</sup>.

Les considérations avancées jusqu'ici sur les dimensions de sens originelles de la justice ouverte à la paix et au pardon, peuvent nous permettre de pénétrer davantage la perspective du Saint-Père, à partir des deux points suivants :

- 1° La paix, accomplissement de la justice
- 2° Le pardon, plénitude de la justice

#### 1° La paix, accomplissement de la justice

« *Tout homme, écrit St Augustin, cherche la paix même en faisant la guerre et nul ne cherche la guerre en faisant la paix* »<sup>18</sup>.

L'humanité qui aspire à la paix est celle qui se trouve d'abord confrontée aux formes multiples de la violence conflictuelle ; une violence apparue aux origines du monde (cf Gn 4 :Caïn et Abel), comme péché de l'homme, comme acte primordial d'injustice humaine.

La quête de la paix naît souvent de l'irruption ou de l'agression de l'injustice, au sens évoqué plus haut de non justesse de l'être et des choses, de dysharmonie et dysfonctionnement du juste ordre établi. Vatican II affirme que *la paix est « le fruit d'un ordre inscrit dans la société humaine par son divin fondateur, et qui doit être réalisé par des hommes qui ne cessent d'aspirer à une justice plus parfaite »*<sup>19</sup>. Toute atteinte à la justice est atteinte à la paix et toute atteinte à la paix est déjà un acte d'injustice.

---

<sup>17</sup> Message de Janvier 2002 pour la Journée mondiale de la Paix, op. cit. pp. 5, 8.

<sup>18</sup> St Augustin, *La Cité de Dieu*, XIX, 13 PL 41

<sup>19</sup> Constitution pastorale *Gaudium et spes* sur « L'Eglise dans le monde de ce temps », n° 78

L'entrée du Christ dans notre histoire s'est faite dans un contexte d'atteinte à la justice de Dieu. Et la paix qu'il offre surgit de sa chair de Crucifié, celle qui a senti et guéri des souffrances variées ; celle qui a fait sa propre expérience de l'injustice suprême : la mort ignominieuse du juste. Voilà pourquoi, il donne la paix qui lui appartient en propre (« Ma paix »), et que le monde injuste ne peut donner (Jn 14, 27). Aucune paix authentique ne saurait naître de la violence de l'injustice. Pour **St Thomas**, « *la paix est l'ordre de la vie en commun sur le fondement de la justice* ».

Ce premier niveau de rapport, disons négatif, entre justice et paix, suggère les observations suivantes :

a) **Tout projet de société qui ignore ou bafoue les normes inhérentes à la nature des hommes et des choses ne peut assurer ni paix ni stabilité politique ni développement adéquat**. Comme l'écrit le Bienheureux Pape Jean XXIII : « *La paix sur la terre, objet du profond désir de l'humanité de tous les temps, ne peut se fonder ni s'affermir que dans le respect absolu de l'ordre établi par Dieu* »<sup>20</sup>.

b) **L'une des menaces graves de la paix sociale aujourd'hui** serait plutôt la tendance ou l'option de sécularisation de Dieu : nos hommes d'Etat ont chacun leurs gourous ou leurs prophètes visionnaires qui leur délivrent messages et recommandations. *Dieu est perçu et servi en fonction des ambitions personnelles. L'homme politique devient un élu de Dieu : tout lui est permis...*

Il en est de même de la main-mise actuelle de groupes ésotériques et sociétés autrefois « secrètes » ou lobbies sur nos leaders politiques et institutions...Ce sont autant de mal-perceptions de la justice en Dieu (ce que Dieu est de juste en lui-même) et de **la justice de Dieu** (le juste rapport de Dieu avec les hommes)

c) **Des situations, des foyers de tensions et d'implosions sociales latentes** existent et persistent, qui sont autant de mauvais rapports des hommes entre eux, contraires à l'ordre établi par Dieu :

- L'arsenal des systèmes d'ensorcellement, d'envoûtement, d'empoisonnement, etc ; - Les plaies sociales modernes : dérive morale, soif du pouvoir, mauvaise gouvernance, démocratie confisquée ou agitée... A quel ordre moral, à exigences éthiques tout cela est-il soumis ?

Un second niveau de rapport entre justice et paix porte sur la **nécessité et l'urgence de développer ce que, comme le disions plus haut, Dieu a donné à l'homme pour devenir homme** ; il y a là une exigence théologique et anthropologique de justice et de paix. Etre homme est une vocation et promouvoir l'homme une responsabilité. Voilà la raison d'être de toute société d'hommes ; et cela appartient à l'ordre établi par le Créateur.

---

<sup>20</sup> Jean XXIII, Lettre encyclique « *Pacem in terris* », 1963, n°1



Il importe par conséquent, et l'on ne le répétera jamais assez, de **sensibiliser et de former** :

- à la conscience de sa dignité humaine, de ses potentialités naturelles, de la valeur de sa liberté : savoir se libérer pour vivre en paix, et non imaginer sans cesse des réseaux de parasitisme néo-esclavagiste,
- aux valeurs morales de vérité, d'intégrité, d'équité, etc
- au sens de l'imagination inventive, de la créativité,
- à la prise en charge de soi par soi,
- au sens et à la conscience de l'effort permanent, du travail du travail bien fait.

Un troisième niveau de rapport entre justice et paix se fonde sur la justice en Dieu définie un instant en termes de **communio**n d'amour parfaite dans la différence, qualité d'être unité en trois personnes.

Nous vivons aujourd'hui chez nous à une époque d'éveil des consciences individuelles et collectives, ethnocentriques et régionalistes, politiques et syndicalistes ; une période aussi de pluralisme généralisé et débridé.

**Comment gérer** le multipartisme effréné, la régionalisation du politique et même du religieux (au sein de l'Eglise aussi), la prolifération des nouveaux mouvements religieux, les concurrences et les tensions interreligieuses latentes, etc ?

On le voit, ce que porte la paix, c'est l'ensemble des valeurs qui constituent la raison d'être et le développement intégral de l'homme. Elle est pluridimensionnelle et en définitive **recherche d'une vie de justice personnelle et communautaire sous le regard de l'unique Juste** (Sir 18, 1). C'est pourquoi l'homme ne vivra en paix, dans la justesse de son être, que s'il y a harmonie entre son identité ontologique et son identité spirituelle, morale. Au total, la paix n'est pas seulement la conséquence et le signe de la justice, elle en est l'épanouissement et l'accomplissement.

## 2° Le pardon, plénitude de la justice

Le pardon est étymologiquement un don et non un dû. Il relève de cette surabondance que n'exige pas la proportion des choses, mais qui est une relation d'amour aux choses. La justice juridique ne suffit donc pas pour faire et vivre juste ; il faut qu'elle ait une racine d'amour qui lui donne une sève de miséricorde<sup>21</sup>. Voilà pourquoi le Pape Jean-Paul II écrit que *le pardon est « une option du cœur »* ; et d'abord du cœur de ce « Dieu de tendresse et de pitié, lent à la colère, riche en grâce et en fidélité, qui tolère faute, transgression et péché, mais ne laisse rien impuni... » (Ex 32, 30ss).

Ce qui veut dire que le pardon n'est pas injuste, mais bien un acte de justice, de plénitude de justice ; et cela à plusieurs niveaux :

---

<sup>21</sup> Cf à ce propos St Thomas, « *Contra gentiles*, 11, 130

Le pardon est d'abord acte de justice, comme reconnaissance de la dignité et de la valeur d'origine divine de l'homme et de sa vie ; et nous l'avons souligné plus haut. Cela signifie que *l'homme est par essence et par nature capable de bien, et donc de conversion au bien. Le mal n'a pas le dernier mot sur l'homme façonné à l'image de Dieu, pour ressembler à Dieu.* Le pardon confesse cette justice de Dieu en l'homme, pour que l'homme pécheur se restitue à sa propre dignité. Le pardon rejoint ainsi la nature profonde de l'homme. Aussi tout homme a-t-il besoin de pardon et l'attend-il à juste titre des autres.

C'est dire que le pardon est fondamentalement de dimension spirituelle et ne part pas de considérations humaines...

Le pardon est aussi acte de justice, parce qu'il **prend acte des limites de l'homme** qui, comme nous le disions, est à lui seul incapable de vivre une relation parfaite au bien, au vrai, à ce qui est juste. Le pardon vient au secours de la fragilité de l'homme, pour l'aider précisément à développer les potentialités de son être. Au contraire, la vengeance et les représailles détruisent, même ce qu'il reste de bien.

*« Le refus du pardon, écrit Jean-Paul II, surtout s'il entretient la poursuite de conflits, a des répercussions incalculables pour le développement des peuples. Les ressources sont consacrées à soutenir la course aux armements, les dépenses de guerre, ou à faire des rétorsions économiques. C'est ainsi que font défaut les disponibilités financières au développement, à la paix, à la justice. De quelles souffrances l'humanité n'est-elle pas affligé parce que qu'elle ne sait pas pardonner... »<sup>22</sup>.*

Le pardon est encore acte de justice, comme réhabilitation de l'homme, de sa dignité, des relations, des moyens nécessaires à sa promotion. En effet, **le pardon guérit les blessures et rétablit en profondeur les rapports perturbés**. Le Pape précise que le pardon vise ainsi « *cette plénitude de justice qui mène à la tranquillité de l'ordre* ».

Le pardon est enfin acte de justice, dans la mesure il imite la justice même de Dieu qui pardonne et appelle à pardonner . L'amour de Dieu nous accueille sans cesse, malgré nos péchés ; et son Fils, venu appeler, nos pas les justes, mais les pécheurs (Mt 9, 13), a lui-même pardonné à ses bourreaux (Lc 23, 34). C'est lui qui, ressuscité, communique à ses disciples, en même temps que la paix, le pouvoir de remettre les péchés (Jn 20,19-23). Le pardon est bien la condition de la paix qui a ainsi de quoi maintenir et accomplir pleinement la justice.

---

<sup>22</sup> Message de janvier 2002 pour la Journée mondiale de la Paix, op. cit. p. 7, n° 9b

Cathédrale de Cotonou

28<sup>ème</sup> dimanche année B (Sg 7, 7-11 ; Hé 4, 12-13 ; Mc 10, 17-30)

12 octobre 2003

Abbé Efoé-Julien Pénoukou

Frères et Sœurs en Christ,

Ayons d'abord le courage de le reconnaître sans détour, l'évangile de ce dimanche contre les richesses et donc l'argent nous déconcerte ; il ne semble pas réaliste ni pratique, mais plutôt utopique, et nous n'y croyons pas tellement. Voilà en tout cas, et comme nous venons de l'entendre dans la 2<sup>ème</sup> lecture, *une parole de Dieu... plus coupante qu'une épée à deux tranchants qui met à nu et pénètre au plus profond de l'âme.*

Pourtant, l'argent, beaucoup d'argent, nous en avons bien besoin. Nous travaillons et peinons pour le gagner. Certains se font le devoir de le voler ; d'autres sont parfois réduits à le mendier ou à en emprunter. Et ce n'est pas le diplômé chômeur, affamé ou expulsé de son logis par un locataire avide, lui aussi, d'argent, qui dira le contraire ; pas plus que telle personne, tel couple, qui cherche de l'argent pour construire ou achever une maison, monter une affaire, payer les fournitures et contributions, supporter les charges d'un enfant étudiant à l'étranger... Par ailleurs, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, pour le baptême et la première communion, le mariage et les pèlerinages, les ordinations sacerdotales et professions religieuses, et bien évidemment les funérailles. Au total, il faut beaucoup d'argent pour vivre et aussi... pour mourir.

Mais alors, que faire de l'évangile de ce dimanche qui, comme le précise à deux reprises St Marc, a stupéfait et déconcerté les disciples eux-mêmes ?

Notons d'abord que l'épisode de l'homme riche est rapporté par les trois évangélistes Mathieu, Marc et Luc ; cela signifie qu'il ne s'agit point d'un fait divers, mais d'un message important, déterminant pour la qualité et la finalité de notre vie de chrétien ; car le problème des rapports entre le chrétien et la richesse est posé ici en fonction *d'un enjeu capital : la vie éternelle*. Oui, « Que dois-je faire pour avoir en héritage la vie éternelle ? », demande l'homme à genoux devant Jésus.

La réponse de Jésus est exemple magistral de dialogue pastoral. Jésus donne en effet une réponse à deux vitesses, à deux degrés différents mais complémentaires :

**1<sup>er</sup> degré : Pour avoir la vie éternelle, il faut d'abord savoir vivre ici-bas.**

**2<sup>ème</sup> degré : Pour avoir la vie éternelle, il faut savoir se détacher de la vie d'ici-bas.**

## **1° Pour avoir la vie éternelle, Il faut savoir vivre ici-bas**

*« Ne commets pas de meurtre, ne commets pas d'adultère, ne commets pas de vol, ne porte pas de faux témoignage, ne fais de tort à personne, honore ton père et ta mère »*

Pour Jésus, qui reprend ici la seconde partie des Dix commandements, la vie éternelle renvoie d'abord à la vie avec les autres et pour les autres. Elle a donc trait au vécu quotidien de nos relations interpersonnelles. Et c'est justement à ce niveau que cette première réponse de Jésus présente l'amour du prochain et l'argent sous un double rapport, à la fois négatif et positif.

D'abord un rapport négatif, car le meurtre, l'adultère, le faux témoignage, les diverses formes de torts aux autres, représentent précisément les tentations habituelles de l'homme fortuné ou de l'homme qui cherche à s'enrichir aux dépens des autres. Comme l'écrivait St Paul dans sa première Lettre à Timothée : *« La racine de tous les maux, c'est l'amour de l'argent »* (1Tm 6, 10). Et nous en savons quelque chose dans notre pays, dans nos relations avec les autres : la gangrène effrénée de la corruption, la délinquance des pillards de nos milliards, les homicides programmés de la sorcellerie et autres envoûtements ou empoisonnements pour causes de jalousies autour de biens matériels. Mais il faut revenir à chacun de nous, pour voir :

1) si et comment le besoin ou la soif d'argent détermine mes rapports habituels avec les autres, 2) motive mon attachement préférentiel à telle ou telle personne, 3) conditionne mes rapports avec mon mari ou mon épouse, mes frères et sœurs, 4) me pousse à manquer d'intérêt ou même de respect envers les parents, 5) oriente mes prières et mes dévotions... En un mot, mon nécessaire rapport à l'argent m'aide-t-il ou non à me situer sur l'orbite de la vie éternelle.

Car l'argent et la vie éternelle ne sont pas *a priori* incompatibles ; ils peuvent avoir un rapport positif, tel que l'a vécu l'homme riche de cet évangile, qui a observé, dit-il à Jésus, tous ces commandements depuis sa jeunesse. En d'autres termes, on peut avoir de l'argent, beaucoup d'argent sans avoir nécessairement eu à commettre ni meurtre ni vol pour l'acquérir. Mieux, avoir honnêtement de l'argent peut aider à aider les autres, à bien assumer ses responsabilités. N'est-ce pas pour cela que St Paul affirme avoir travaillé lui-même pour n'être à la charge de personne, et exhorte les Thessaloniens à travailler, pour manger qu'ils auront eux-mêmes gagné ? (2Th 3, 8-12).

Vous m'excuserez d'insister sur cet aspect positif de la vie éternelle, vie d'accomplissement intégral de l'homme, avec le bien-être humain, avec l'exigence de justice, de respect de la dignité humaine et de promotion, et dont l'argent constitue un moyen incontournable. Nous devons méditer et approfondir ce premier degré de la réponse de Jésus, comme première condition pour avoir la vie éternelle, surtout dans nos pays sous-développés, où, plus qu'ailleurs, nous avons besoin de travailler avec

acharnement, de nous organiser ... pour éviter d'être des assistés permanents et des boulets de mépris.

Mais la vie éternelle, définie par la deuxième Epître de St Pierre comme participation de la nature divine (2Pet 1, 4), doit être la norme absolue qui nous aide à purifier notre rapport avec l'argent, pour le mettre constamment à sa place de moyen. Et c'est ici que se situe le deuxième degré de la réponse de Jésus à l'homme riche de l'évangile.

## **2° Pour avoir la vie éternelle, il faut savoir se détacher de la vie d'ici-bas**

A ce sympathique homme riche, un homme droit et consciencieux, en règle avec la loi, Jésus demande d'aller plus avant sur le chemin de la vie éternelle, ne lui proposant un détachement effectif, une dépossession radicale : « *Va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres et tu auras un trésor au ciel ; puis viens et suis-moi* »

Cet idéal de pauvreté était déjà recherché dans l'Ancien Testament qui dénonçait les limites et les inconvénients de la richesse matérielle. Ainsi l'Ecclésiaste et l'auteur du livre de Job critiquent sévèrement l'équivalence traditionnelle entre richesse et bénédiction divine. C'est dans cette perspective que se situe la première lecture de ce dimanche tirée du livre de la Sagesse.

L'auteur affirme combien à côté de cette Sagesse, que le judaïsme tardif finira par identifier à Dieu lui-même, la richesse n'est rien, tout l'or du monde est du sable et l'argent de la boue. Autrement dit, être pauvre n'est rien à côté de l'immense trésor qu'est la Sagesse, à côté de la grandeur de la dignité humaine. Comme le dit un proverbe baoulé, *l'homme le plus imbécile est meilleur que l'or*.

L'aspiration au bonheur définitif et total est propre à la nature et aux cultures humaines. C'est pourquoi, sous le regard d'amour compatissant de Jésus, l'homme riche devint sombre et s'en alla tout triste. Il avait de grands biens et pourtant il n'était pas heureux.

Voilà un homme qui nous ressemble, nous qui, après un événement marquant, heureux ou malheureux, après un bon Carême, confession et communion pascales, sommes si souvent désireux de changer de vie, de tendre vers la perfection. Et pourtant que de fois avons-nous continué à rater ces rendez-vous avec le Seigneur, à ramper à vivre le *statu quo*, à refuser de rompre avec quelque chose ou quelqu'un, pour en finir avec la routine, la médiocrité ou l'hypocrisie.

L'argent ou la richesse qui durcit le cœur, et n'aide pas à devenir plus homme, à se dépasser sans cesse pour tendre vers l'Absolu, est un obstacle à l'entrée dans le royaume de Dieu. Car « *Nul ne peut servir deux maîtres, Dieu et l'argent* », déclare Jésus dans l'évangile selon St Luc.

Que la grâce de son Esprit nous dise à chacun ce qui manque, pour l'aimer et obtenir en héritage la vie éternelle. AMEN !

## La vérité en politique

La question du rapport entre vérité et politique a toujours été frappée de soupçon, au point qu'elle déclenche souvent et *a priori* une réaction de défiance : « *Dire ou vivre la vérité en politique ? Mais non ! ce n'est pas possible* », vous réplique-t-on spontanément ; et de poursuivre : « *La politique ? Plutôt un nid à mensonges ; un repaire de démagogues habiles !* ». Jugement excessif ? Sans doute ; mais que ne dément pas hélas ! l'étonnante conviction d'un Richard Nixon, deux fois président des Etats-Unis (1968, 1972), qui déclarait sans vergogne : « *L'hypocrisie est nécessaire pour parvenir au pouvoir et pour y rester* ».

Pourtant, la question de la vérité, même et peut-être surtout en politique, n'est pas aussi simple ; non seulement parce qu'elle a trait au sens profond et ultime des choses, mais encore et pour cela parce que *parler de vérité ou parler vrai* implique à la fois l'impossible saisie d'une réalité dans sa totalité ou son identité objective et sa non moindre difficile interprétation exacte.

En ce sens, la problématique du rapport entre vérité et politique présente une double dimension, intrinsèque et extrinsèque.

La dimension intrinsèque porte sur **la vérité du politique**, à savoir ce que le fait ou la chose politique est en soi, sa nature et sa spécificité, ses caractéristiques propres et sa raison d'être ; bref, et comme dirait Julien FREUND, « *L'essence du politique* » (titre de son livre, publié chez Sirey 1965). *La vérité du politique*, ce sont aussi les exigences endogènes de son idéal, les moyens propres de sa réalisation, en termes de valeurs requises, de personnes-ressources et de ressources matérielles nécessaires.

La deuxième dimension, extrinsèque, de notre problématique recouvre ce que l'on pourrait appeler **la politique de vérité**, celle de l'engagement et de l'activité politique, dont les convictions, les options et les actions devraient s'efforcer de demeurer dans *la vérité du politique*, d'être conformes à l'idéal du politique qu'on affirme servir. *La politique de vérité* concerne aussi le type de rapport que l'activité politique devrait établir avec le champ social ou national, dans ses diverses composantes et attentes particulières, pour éviter de dénaturer ou de pervertir l'essence du politique qui, comme nous le verrons, n'a d'autre raison d'être que la société.

On le voit, notre propos ce soir ne veut point rejoindre les lieux communs de l'accusation redondante et de la moralisation stérile des hommes politiques. Nous proposons plutôt d'aller au fondement de la chose politique, puis de la praxis politique ; c'est-à-dire d'en discerner, à défaut d'en saisir la vérité objective, seule à même, sinon de réconcilier, du moins de ne pas opposer indéfiniment politique et politiques, politiques et citoyens.

## 1. La vérité du politique

J'étais en visite, il y a quelques mois, chez un grand homme politique de ce pays, pour échanger sur la situation actuelle. A un moment donné, et après avoir rappelé avec émotion les luttes et les sacrifices pour l'indépendance de l'ancien Dahomey, il s'arrête et insiste : « *Vous savez : la politique ne nous donnait pas à manger ; c'est plutôt nous qui financions à fonds perdus nos combats pour la libération du pays... Mais ce que nous faisons aujourd'hui, est-ce vraiment la politique ? Le service public du bien public ?* ». Et de conclure : « *Il faudrait redéfinir la politique !* ».

C'est vrai, l'observation, même empirique, de l'état des lieux et des milieux politiques chez nous comme autour de nous, n'a pas de quoi nous auto-satisfaire, plus de quarante ans après l'indépendance. Les raisons en sont multiples et complexes : pesanteurs intérieures de cultures et de mentalités à paradoxes ; interférences extérieures indéniables et plus subtiles ; nouveaux défis idéologiques et technologiques mondialisés.

Dès lors, suffit-il de « *redéfinir la politique* », pour s'en sortir ? Bien sûr que non ! Mais il urge de le faire sans répit, comme réflexions sur les raisons de nos échecs cycliques et les enjeux réels de « la chose politique », comme prise de conscience des vraies exigences de tout engagement politique, comme formation permanente de couches sociales aux critères et implications de la bonne gestion de leur Bien commun par les gouvernants. Bref, il faut « *faire la vérité* » sur l'idéal politique, pour qu'il soit perçu et vécu comme un noble service de l'homme et de la société.

L'idéal politique s'origine précisément à l'idéal existentiel du groupe social, de sa raison primordiale et prospective d'être un groupe social particulier. Car toute société existe et s'organise pour un certain but et selon un certain ordre. Elle s'agence en fonction de cet ordre qui la constitue, définissant en conséquence, de manière formelle ou informelle, ses relations internes et externes, planifiant ses activités selon son projet d'être société et telle société. C'est un tel idéal social qui se fait « système politique » et se traduit à travers des institutions comme expressions de la conscience du groupe d'être une réalité historique autonome. Le politique a ainsi trait à la nature et à la structure d'une société selon l'ordre et le but originels constitutifs de cette société.

Déjà à ce niveau, *la vérité du politique* se perçoit comme le système du devenir d'un peuple, l'émanation de ses aspirations les plus profondes, autour de repères historiques déterminants, de valeurs fondamentales propres, comme autant de socles ou de boussoles d'un destin commun.

C'est ici que la notion de **tradition africaine** offre un éclairage pertinent. Dans nos langues, la tradition désigne « *la chose du groupe ethnique* (en mina : **Ko(ta)nu**) » ; « *la chose des Ancêtres (Togbewo be nu)* » ; « *ce que les Ancêtres nous ont légué (Enu ke Togbe wo gble dè na mi)* ». **La tradition, c'est ce qui a été transmis et reçu des Ancêtres fondateurs du groupe social (clan, tribu, ethnie), comme normes et pratiques de vie personnelle et collective, à base de mythes, rites et symboles.**

On la perçoit généralement comme ordre inspiré des *vodu* du terroir ; d'où son caractère sacré, sanctionné par des cultes. La tradition apparaît ainsi comme un processus continu de re-appropriation permanente de l'ordre constitutif d'une société donné. Elle n'est donc pas n'importe quel événement ou pratique du groupe social, mais : **1** ce qui est porteur de sens et facteur de ressourcement pour la collectivité ; **2** ce qui lui permet de définir son identité propre, comme tel groupe ethnique donné ou type particulier de société ; **3** ce qui lui donne de faire sans cesse mémoire de son origine, d'assurer sa cohérence et sa cohésion, de se réinventer. ***La tradition est le lieu d'élaboration des valeurs et de gestion des conflits de valeurs.***

*La vérité du politique, son objet et son objectif* s'inscrivent ici dans cet ordre historique existant qualifié de tradition, comme système d'identification différenciée et de régulation normative d'un vécu individuel et collectif spécifique. Aussi, et il faut le souligner fortement, le rapport entre tradition et politique, gardiens du patrimoine ancestral et dépositaires du pouvoir ne souffre de hiatus structurels. En ce sens, et pour exemple, on comprend aisément la sacralisation du pouvoir politique, la tradition étant elle-même, comme nous venons de l'indiquer, d'origine et de caractère sacrés.

Au fait, et c'est un rappel qui nous restitue dans le véritable enjeu historique et même universel de notre problématique, ce que l'on appelle aujourd'hui indifféremment « *politique* », c'est la première pensée grecque du pouvoir, née dans la « *polis* », la cité, qui représentait l'unité par excellence de la vie sociale. La cité, de faible dimension (la ville et sa campagne), formait la Cité-Etat, cadre (à caractère sacré) de la vie en commun, se suffisant à elle-même dans tous les domaines (*autarkeia* = société parfaite), indépendante des autres, garantissant aux citoyens (*politès*) un statut personnel. Ceux-ci s'identifiant étroitement à leur cité. On le sait, les penseurs grecs concevaient la cité comme une association morale, pour vivre en commun selon le bien et pour le bien.

On le voit, et d'un double point de vue étymologique et historique, le fait politique prend naissance et sens d'un ordre social, ouvert à un mieux-être, et pour cela porteur de potentialités appropriées.

*Pour nous aujourd'hui au Bénin, l'idéal existentiel des citoyens que nous sommes et l'ordre historique de notre nation ont trouvé un nouvel élan dans la Conférence des Forces vives de la Nation, tenue à Cotonou du 19 au 28 février 1990 ; et dont les axes consensuels constituent la Loi fondamentale du 11 décembre 1990. C'est ce patrimoine commun, expression systématique d'expériences et d'aspirations de tout un peuple, qui fait la vérité du politique et représente l'instance référentielle de tout exercice du pouvoir politique chez nous.*

A ce propos, le Préambule de la Constitution note l'évolution politique mouvementée de notre pays depuis son accession à l'indépendance et affirme ceci, qui rejoint notre problématique sur « *la vérité du politique* » :



«Les changements successifs de régimes politiques et de gouvernements n'ont pas émoussé la détermination du Peuple béninois à rechercher dans son génie propre les valeurs de civilisation culturelles, philosophiques et spirituelles qui animent les formes de son patriotisme ». Avez-vous remarqué l'expression « **génie propre** », matrice de valeurs patriotiques d'où le Peuple béninois puise son option, précise plus loin le Préambule, à « **créer un Etat de droit et de démocratie pluraliste, dans lequel les droits fondamentaux de l'homme, les libertés publiques, la dignité de la personne humaine et la justice sont garantis, protégés et promus comme la condition nécessaire au développement véritable et harmonieux de chaque Béninois tant dans sa dimension temporelle, culturelle que spirituelle** ».

On pourrait objecter qu'une telle déclaration est un lieu commun dans plus d'un pays et qu'elle n'a rien de particulièrement béninois. Mais la particularité n'est pas synonyme d'exclusivité ; c'est ce qui rejoint plutôt de manière particulière un homme, un peuple de manière propre. Par contre, le drame ici serait que cette déclaration ne correspond en rien aux Béninois dans leur génie et leurs aspirations.

Retenons pour notre part que cette Loi Fondamentale, inspirée des Actes de la Conférence des Forces vives de la Nation, tout comme de l'ensemble des déterminants de notre histoire commune, représentent des pôles d'ancrage et d'éclairage de la chose politique. Ces pôles véhiculent ce qu'on vient d'appeler « valeurs de civilisation culturelles, philosophiques et spirituelles ».

Ces valeurs tournent autour de **la personne humaine**, de ses droits et devoirs, de sa dignité et de sa liberté, de la nécessité de pourvoir à ses besoins élémentaires, de promouvoir une justice égale pour tous, qui n'étouffe pas les désirs fondamentaux, telle l'ouverture à la vie spirituelle et qui respecte les impératifs du Bien Commun. Comme le déclare le **concile Vatican II** : « *La personne humaine qui, de par sa nature même, a absolument besoin d'une vie sociale, est et doit être le principe, le sujet et la fin de toutes les institutions* » (Constitution pastorale « *Gaudium et spes* » sur L'Eglise dans le monde de ce temps, n° 25 §1). Autant dire qu'en définitive, la base fondamentale du politique, c'est une conception complète et donc correcte de la personne humaine, et qu'il ne saurait y avoir un système social juste sans faire la vérité sur sa raison d'être.

## 2. La politique de vérité

Le politique ou le fait politique, rappelons-le, indique ce qui confère à un peuple donné son identité spécifique, sa raison d'être tel peuple particulier, organisé et structuré de telle ou telle façon.

Quant à **la politique**, elle désigne *l'activité qui vise à conquérir la pouvoir de la cité, à l'exercer ou à influencer les décisions de ceux qui commandent la société*. Elle se définit en terme de fonction et donc de service de la Communauté humaine.

Il s'agit d'une **fonction sociale, d'un service public**. Il s'ensuit que l'activité politique, en tant que service de l'ordre et de l'idéal absolu d'une société, est soumise à des règles, des normes en rapport avec les valeurs de cette société. Du coup, l'activité politique ne saurait ou ne devrait nullement compromettre la vie ni le devenir du peuple, la cohérence de ses idéaux, sa cohésion d'être collectif ; elle devrait plutôt viser à chercher et à trouver les voies et moyens nécessaires à la sauvegarde de l'identité du peuple à la correction de ses maux, à la transformation de ses potentialités, à la promotion de ses valeurs.

Ce faisant, **la politique de vérité** est celle qui établit **un rapport d'harmonie entre le donné politique et l'activité**, entre l'idéal politique et les pratiques politiques. Un tel rapport évite de confondre un tel idéal et ce que les politiciens en font sur le terrain par leur engagement politique. Il apparaît ainsi que *l'activité politique n'est pas une fin en soi, n'a pas sa fin en soi ; elle est au service du politique, de la conscience identitaire et des projets existentiels de la société*. En effet, *le politique constitue la raison d'être de la politique. Celle-ci a pour tâche de construire le politique, en aidant à l'identifier et à 'explicitier, à faire face aux pesanteurs qui le fragilisent, aux tensions qui menacent la cohésion et l'unité du peuple, aux déséquilibres qui compromettent son avenir*.

Dès lors, **la politique partisane, la politique du monopole et de l'exclusion**, celle qui a pour préoccupation de promouvoir son parti et ses membres, de les imposer aux postes-clé des institutions de l'Etat, **est une trahison du politique**. Elle trahit en effet l'idéal de vie communautaire et égalitaire, d'unité et de solidarité nationales, de reconnaissance et respect des droits de chacun, toutes valeurs auxquelles aspire un peuple, dans la diversité de ses membres, de leurs sensibilités, de leurs niveaux et conditions de vie.

De même, **la politique d'intérêt égoïste et égocentrique**, celle qui consiste à s'empresse, une fois au poste de commande, de s'enrichir de manière illégale et illicite, à thésauriser biens et avoirs indus, etc ; bref, **la politique de la corruption et du détournement systématiques est une trahison du politique**, un délit de vol du peuple et surtout des pauvres, dont on s'approprie sans scrupule ni remords le nécessaire ou le minimum vital, pour en faire un superflu de confort, de gabegie et de gâchis.

On le voit, le rapport entre la vérité du politique et la politique de vérité donne de distinguer entre l'idéal politique et les pratiques politiques, de saisir le domaine politique dans et pour ce qu'il est objectivement, normalement, évitant ainsi de le réduire aux déformations et manipulations d'une politique politicienne. Ainsi, la politique politicienne ne devrait pas conduire à rejeter la chose politique en soi et à la traiter globalement et indistinctement de poubelle immorale et amoral. Au contraire, puisqu'il en existe hélas ! qui font la mauvaise politique de l'idéal politique, on devrait voir surgir des hommes nouveaux qui plutôt s'engagent pour la réhabiliter.

Cela signifie qu'il n'appartient aux hommes politiques de faire de la chose politique et même de l'activité politique ce qu'ils veulent. **Tout engagement devra plutôt se soumettre à une éthique**, au respect impérieux de règles et réglementations inspirées par l'idéal politique légitime du peuple qu'on prétend servir.

**La politique de vérité**, c'est l'option, l'engagement et l'activité politiques qui n'ont d'autres motivations que l'idéal politique. Cela implique pour le candidat à la politique prise de conscience, connaissance et intériorisation des données constitutives d'un tel idéal politique. Comment se mettre au service d'un peuple, même su sien, si l'on en ignore ou banalise les préoccupations, angoisses et d'abord les valeurs fondatrices de ses combats pour la vie.

**La politique de vérité**, c'est celle du citoyen qui, se sentant attiré par cette forme de service public, se forme en conséquence pour acquérir une compétence appropriée. La gestion du pouvoir, précisément du Bien commun d'un peuple n'est pas une affaire de militant démagogue, mais de maîtrise technique, de maturité d'esprit et d'intelligence.

C'est pourquoi **la politique de vérité** concerne aussi les électeurs, les citoyens de toutes les couches sociales. Il leur appartient de choisir des gouvernants représentatifs du peuple, capables de veiller à la sauvegarde et à la promotion de l'idéal politique. Il est évident que l'on trahit un tel idéal en choisissant des hommes sans ambition pour leur pays et d'abord sans convictions claires ni moralité au-dessus de tout soupçon.

**La politique de vérité**, c'est l'activité politique qui se refuse à cultiver le faux, le mensonge, mais qui s'efforce plutôt d'être en accord avec le réel. Les philosophes médiévaux définissaient *la vérité* comme « l'adéquation de la chose et de la raison (*adequatio rei et intellectus*) ». Il s'agit, non pas d'une similitude identificatrice, mais d'un rapport de ressemblance, de cohérence et de transparence.

**L'homme est fait pour la vérité. Et c'est la crise de la vérité quia entraîné la crise de l'homme.** La question de la vérité s'est posée dès la création de la vie, comme le suggère le livre de la Genèse. En effet, au jardin d'Eden, le Créateur fait cohabiter l'arbre de la vie et l'arbre de la connaissance (**Gn 2, 9**). Le péché du premier homme et de la première femme est précisément lié à cet arbre de la connaissance, l'arbre de ce qui est bon ou mauvais ; un péché contre la vérité, une crise de vérité qui a profondément affecté la vie humaine : « *Le serpent m'a trompée* », avoue la femme (**Gn 2, 17 ; 3, 13**). *Crise de vérité entre l'homme et la femme, c'est-à-dire dès la naissance et au sein de la toute première micro-société. Depuis lors, l'homme et le monde sont en crise et en quête de vérité.*

Aujourd'hui, cet homme et ce monde demeurent portés, écrit **Jean-Paul II** dans son encyclique « *La splendeur de la vérité* », à « *nier la dépendance de la liberté par rapport à la vérité, à se donner lui-même de manière autonome une loi qui a sa source exclusivement dans la raison humaine* » (n° 34, 36).

Du coup, l'homme est perturbé et tiraillé par un pluralisme d'opinions et d'idéologies, un conflit éthique ou l'absence de toute morale, etc ; toutes choses qui troublent et déroutent sa conscience.

Il apparaît que **l'homme n'est pas la solution à l'homme** ; l'homme se découvre et se réalise plutôt dans son rapport à Celui qui l'a fait, à son image et à sa ressemblance, comme lui et pour lui. On comprend que le concile **Vatican II** déclare : « *En réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné... Nouvel Adam, le Christ, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation* » (cf « L'Eglise dans le monde de ce temps », n° 22).

L'activité politique, comme service du Bien commun à la société n'est-elle pas une noble vocation ? Mais quelle société se réalise pleinement en s'enfermant sur elle-même, sans se dépasser ni tendre vers l'au-delà de ce qu'elle représente dans ses inévitables limites et imperfections ? En d'autres termes, aucun homme ou groupe d'hommes n'invente son origine ni sa fin, repères fondateurs de sa raison d'être, de la vérité ultime de son histoire propre. La chose politique est précisément la trajectoire d'une telle histoire. Elle ne saurait inventer une vérité au service de laquelle elle se déploie.

En politique, comme ailleurs, la vérité n'est-elle pas en définitive la quête de l'absolu, celui qui permet à l'homme de se transformer, pour transformer son environnement social ? Voilà pourquoi l'homme sera toujours en crise de vérité, chaque fois qu'il tournera le dos à ce Dieu qui lui donne naissance et fait sans cesse la vérité sur le sens réel de son être, à travers son Fils, Jésus-Christ. Le Christ est venu dans le monde, pour rendre témoignage à la vérité (**Jn 18, 37**). La connaissance et la pratique de sa vérité rend l'homme digne et donc libre (**Jn 8, 31-32**).